

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 octobre 2011, à la salle du Conseil, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS les conseillers et conseillères suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois et Huguette Larose et messieurs René Vaillancourt, Guillaume Poirier et Marc Hurtubise.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Serge Caron, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Huit (8) personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2.1 Séance du 6 septembre 2011

3. MOT DU MAIRE

4. FINANCE

4.1 Rapport financier trimestriel au 30 septembre 2011

5. VOIRIE

- 5.1 Rapport de l'inspecteur en voirie
- 5.2 Paiement – travaux de pavage – Couillard Construction Ltée
- 5.3 Demande de déneigement par tolérance
- 5.4 Subvention pour l'amélioration du réseau routier
- 5.5 Contrat de déneigement du trottoir
- 5.6 Contrat de déneigement des stationnements municipaux
- 5.7 Contrat de déneigement des marches du parc St-Jean-Baptiste

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Production du rapport pour septembre de la préventionniste
- 6.2 Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie

7. URBANISME

- 7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
- 7.2 Demande de dérogation mineure – lot 4 247 906
- 7.3 Demande de dérogation mineure – lot 4 249 538
- 7.4 Approbation de l'orientation préliminaire, (Article 59 LPTAA, demande à portée collective – Dossier 371196)
- 7.5 Mandat – urbanisme

8. ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – inspection forestière

9. LOISIRS / CULTURE

- 9.1 Entretien de la patinoire
- 9.2 Contrat de pavage du stationnement de la salle communautaire

10. ADMINISTRATION

- 10.1 Adoption du budget de la Régie du parc Massawippi
- 10.2 Nouvelles exigences en vérification et reddition de compte
- 10.3 Production d'une réclamation – Suite de l'ouragan Irene

11. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12. CORRESPONDANCE

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

13. DIVERS

- 13.1 Frais de parc
- 13.2 Renouvellement des droits de passage – Club Quad des frontières de l'Estrie
- 13.3 Achat d'un nouvel ordinateur et d'une nouvelle imprimante
- 13.4 Mandat de mise à jour des règlements d'urbanisme

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-10-173

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 octobre 2011 tel que présenté.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2.1 Séance du 6 septembre 2011

2011-10-174

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

D'adopter le procès-verbal de la séance du 6 septembre tel que rédigé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3) MOT DU MAIRE

Monsieur le maire ayant eu l'occasion d'intervenir sur divers sujets avant la séance publique, en présence des membres du conseil et de l'assistance, il convient de réserver ses autres commentaires pour plus tard.

4) FINANCE

4.1 Rapport financier trimestriel au 30 septembre 2011

Le rapport financier trimestriel au 30 septembre 2011 est déposé.

5.1 Rapport de l'inspecteur en voirie

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de l'inspecteur en voirie.

5.2 Paiement – travaux de pavage – Couillard Construction Ltée

2011-10-175

Considérant que les travaux de pavage découlant du contrat confié à la firme Couillard Construction Ltée ont été réalisés à la satisfaction de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

D'autoriser le paiement à la firme Couillard Construction Ltée d'un montant de 199 979,63 \$ représentant la valeur du contrat duquel on aura déduit la retenue contractuelle de 5%, les taxes applicables étant ajoutées par la suite;

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

Que les fonds pour acquitter toutes les dépenses relatives à ce contrat soient appropriés pour 29 000 \$ de la subvention à recevoir du ministère des Transports du Québec en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et pour le reste des montants déposés au fonds provenant de la perception des droits sur les exploitations de carrières et sablières.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2011-10-176

5.3 Demande de déneigement par tolérance

Considérant la demande présentée par le promoteur Merlin Estrie aux fins que la municipalité accepte de déneiger la rue des Lupins en vertu de son règlement autorisant des travaux de déneigement sur les chemins de tolérance;

Considérant que la construction d'une troisième résidence permet de fait de rencontrer une des conditions nécessaires pour l'admissibilité de la demande en relation avec la condition fixée à l'article 5 du règlement;

Considérant toutefois que la condition fixée à l'article 6 du règlement en lien avec la densité d'habitation n'est pas rencontrée;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Guillaume Poirier
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

De ne pas faire droit à la demande pour le déneigement par tolérance de la rue des Lupins pour la saison hivernale 2011-2012.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2011-10-177

5.4 Subvention pour l'amélioration du réseau routier

Considérant qu'une subvention a été accordée par le ministère des Transports du Québec à la municipalité pour des travaux de réfection de chemins municipaux en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (dossier n° 00017833-1 – 45060 (05) – 2011-06-15-27 et dossier n° 00017852-1 – 45060 (05) – 2011-06-30-13);

Considérant que les travaux en regard desquels la subvention a été obtenue ont été réalisés conformément à la demande d'aide;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins d'Ayer's Cliff et de la Montagne et sur les rues Ducharme, Hamel et une section de la 1^e Avenue pour un montant de 199 979,63 \$, dont un montant de 29 000 \$ est subventionné conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2011-10-178

5.5 Contrat de déneigement du trottoir

Considérant la nécessité de prévoir le déneigement du trottoir municipal pour la prochaine saison hivernale;

Considérant les propositions reçues de divers entrepreneurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

D'accorder le contrat pour l'entretien hivernal du trottoir de la municipalité à monsieur Michel Leblanc au prix de 50 \$ de l'heure plus les taxes applicables;

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

Que le paiement du contrat se fasse par versements mensuels à la suite de la facturation de l'entrepreneur.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2011-10-179

5.6 Contrat de déneigement des stationnements municipaux

Considérant la nécessité de prévoir le déneigement des divers stationnements municipaux pour la prochaine saison hivernale;

Considérant les propositions reçues de divers entrepreneurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

D'accorder le contrat pour le déneigement des divers stationnements de la municipalité à F. Racicot Excavation Inc. au prix de 8 697 \$ plus les taxes applicables;

Que le paiement du contrat se fasse en quatre versements en décembre, février, mars et avril à la suite de la facturation de l'entrepreneur.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2011-10-180

5.7 Contrat de déneigement des marches de l'accès du parc St-Jean-Baptiste

Considérant la nécessité de prévoir le déneigement de l'accès menant au parc St-Jean-Baptiste à partir de la Grand-Rue pour la prochaine saison hivernale;

Considérant la proposition de monsieur Marc-André Leblanc;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Guillaume Poirier

D'accorder le contrat pour le déneigement de l'accès menant au parc St-Jean-Baptiste à partir de la Grand-Rue à monsieur Marc-André Leblanc au prix de 230 \$ plus les taxes applicables;

Que le paiement du contrat se fasse en un seul versement en mars 2012.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Production du rapport pour septembre de la préventionniste

Le rapport de la préventionniste pour le mois de septembre sera déposé au cours de la séance du mois prochain.

6.2 Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie

Les discussions en lien avec cet article sont reportées à une prochaine séance.

7. URBANISME

7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de l'inspectrice en bâtiment et environnement.

7.2 Demande de dérogation mineure – lot 4 247 906

2011-10-181

Considérant la demande des propriétaires du lot 4 247 906 du cadastre du Québec (73, rue de la Rivière) qui souhaitent obtenir une dérogation

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

mineure afin de pouvoir permettre la conservation, sans modification, d'un bâtiment d'habitation en construction substantiellement érigé en contravention avec l'article 4.1 du règlement de zonage 90-256 qui établit à 36 pieds la hauteur maximale d'un bâtiment, alors que la hauteur du bâtiment concerné est de 39 pieds 4 pouces;

Considérant que la situation indiquée au considérant qui précède découle d'une erreur de l'entreprise chargée de confectionner les éléments de la charpente de bois, erreur dont on s'est rendu compte au moment de l'érection sur le chantier;

Considérant que cette erreur se rapporte en partie au fait que la réglementation municipale était en instance de révision au moment où les démarches pour la construction du bâtiment ont été entreprises;

Considérant que le refus de la demande serait génératrice pour plusieurs parties, dont les demandeurs, de coûts et délais additionnels;

Considérant que les voisins immédiats ont fait connaître par écrit leur absence d'opposition à la demande et que personne d'autre n'a, autrement, fait valoir de réticence en lien avec l'acceptation de la demande;

Considérant que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'y faire droit à la condition que des arbres soient plantés entre la partie arrière de la maison et la ligne de lot de la propriété voisine de ce côté;

Considérant que les conditions pour l'approbation de la demande sont rencontrées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

De faire droit à la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du lot 4 247 906 du cadastre du Québec;

D'autoriser le maintien tel quel du bâtiment d'habitation aménagé sur ledit lot 4 247 906 du cadastre du Québec, à 39 pieds 4 pouces de hauteur, conditionnement à ce que des arbres à croissance en hauteur soient plantés entre la partie arrière du bâtiment et la ligne de lot avec la propriété voisine de ce côté;

De transmettre copie de la présente aux demandeurs et d'en placer une copie au dossier matricule.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7.3 Demande de dérogation mineure – lot 4 249 538

2011-10-182

Considérant la demande du propriétaire du 4 249 538 du cadastre du Québec qui souhaitent obtenir une dérogation mineure afin de pouvoir ériger un garage à 4,6 mètres de la ligne de lot avant en dérogation avec l'article 4.6.1 du règlement de zonage 90-256 qui prescrit une distance de 13,7 mètres minimum;

Considérant que nonobstant le fait de la proximité du garage de la ligne de lot, le même bâtiment se retrouve à la distance réglementaire si on évalue la distance à partir du chemin privé desservant la propriété;

Considérant que le refus de la demande créerait des contraintes additionnelles au demandeur au niveau des aménagements déjà planifiés et nécessiterait l'abattage de nombreux arbres;

Considérant que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'y faire droit;

Considérant que les propriétaires voisins ne s'objectent pas à la demande;

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

Considérant que personne d'autre n'a fait valoir d'objections en relation avec la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Guillaume Poirier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt

De faire droit à la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du lot 4 249 538 du cadastre du Québec;

De transmettre copie de la présente au demandeur et d'en placer une copie au dossier matricule.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7.4 Approbation de l'orientation préliminaire, (Article 59 LPTAA, demande à portée collective – Dossier 371196)

2011-10-183

Considérant que la MRC de Memphrémagog a déposé, le 19 janvier 2011, une demande à portée collective pour l'ensemble de son territoire, en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

Considérant que la MRC a négocié avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Fédération de l'UPA-Estrie, lors de deux rencontres tenues les 10 février et 11 avril 2011, en vue de la conclusion d'une entente relative à cette demande;

Considérant que la MRC était représentée, lors de ces rencontres, par un comité composé de cinq maires représentatifs de chacun des secteurs de la MRC, dont le préfet et le préfet suppléant;

Considérant que la municipalité a été informée, à chacune des étapes de la négociation, de l'avancée du dossier par les représentants de la MRC;

Considérant que la CPTAQ a déposé le 8 septembre 2011 et transmis à la municipalité son orientation préliminaire dans ce dossier;

Considérant que pour qu'elle puisse rendre une décision dans ce dossier, la Commission doit recevoir des avis favorables de chacune des parties intéressées, soit la MRC, les 17 municipalités locales et l'UPA;

Considérant que le conseil de la MRC de Memphrémagog a rendu un avis favorable à son assemblée du 21 septembre dernier, attestant que l'orientation préliminaire de la Commission était conforme aux discussions menées dans le cadre des rencontres de négociation avec la CPTAQ et l'UPA;

Considérant que la municipalité est satisfaite du contenu de l'orientation préliminaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, municipalité comprise sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle est favorable à l'orientation préliminaire telle que déposée;

Qu'à la suite d'une décision favorable de la Commission dans ce dossier, et ce, jusqu'à la prise d'effet de la décision, c'est-à-dire jusqu'à ce que les conditions prévues par la décision soient traduites dans la réglementation municipale locale, seules les demandes conformes à l'entente seront appuyées et transmises à la CPTAQ;

Que la présente soit transmise directement à la MRC qui l'acheminera à la CPTAQ, tel que convenu avec cette dernière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

7.5 Mandat – urbanisme

Les discussions sur cet article sont reportées à l'article 13.4 de la présente séance.

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – inspection forestière

Le rapport transmis par l'inspecteur de la MRC est déposé.

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Entretien de la patinoire

Les discussions en lien avec cet article sont reportées

9.2 Contrat de pavage du stationnement de la salle communautaire

2011-10-184

Considérant les travaux de pavage à réaliser à l'emplacement du stationnement de la salle communautaire;

Considérant les offres soumises à la suite de l'appel d'offres sur invitation de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise

Que conditionnellement à ce que l'avancement des travaux le permette dès cet automne, le contrat pour le pavage du stationnement de la salle communautaire soit accordé à la firme Couillard Construction Ltée au prix de 185 \$ la tonne plus les taxes applicables;

Que les effets de la présente résolution soient suspendus jusqu'à ce que l'administration ait transmis une copie certifiée conforme de la présente résolution à l'entreprise indiquée au paragraphe précédent;

Que les fonds requis soient appropriés du poste 23-080-00-000 du budget 2011 de la municipalité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10) ADMINISTRATION

10.1 Adoption du budget de la régie du parc Massawippi

2011-10-185

Considérant qu'il est requis que le budget de la régie du parc Massawippi, dont est membre la municipalité, soit adopté afin de permettre aux municipalités membres d'inscrire leur quote-part à leur budget respectif;

Considérant que les conseils municipaux des municipalités membres doivent approuver le budget de la régie par résolution pour qu'il soit valablement en vigueur;

Considérant la situation particulière de l'exercice 2012 de la régie qui intègre des dépenses en immobilisation financées (remboursement d'une part de capital et des intérêts) et non-financées et dont il faut pourvoir à court terme en lien avec les réparations effectuées au barrage sur la rivière Massawippi;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley approuve l'adoption du budget de la régie du parc Massawippi tel qu'adopté par le conseil de ladite régie;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la régie.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2011-10-186

10.2 Nouvelles exigences en vérification et reddition de compte

Considérant qu'au cours des dernières années, plusieurs nouvelles exigences ont été appliquées aux municipalités en matière de contrôle financier et de reddition de compte en lien avec plusieurs programmes en vertu desquels lesdites municipalités reçoivent des subventions et aides;

Considérant qu'il est raisonnable que les autorités diverses dispensatrices des aides et subventions reçoivent les garanties utiles aux fins de s'assurer que les montants sont mérités et affectés aux objets auxquels ils sont destinés;

Considérant toutefois que le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire exerce déjà un contrôle annuel des budgets et états financiers des municipalités;

Considérant que les nouvelles exigences spécifiques à chaque programme représentent des coûts de vérification comptable et de travail de gestion interne qui dépassent parfois les montants d'aide consentis ou en constituent une portion importante qui deviennent ainsi perdues en pures dépenses additionnelles et improductives;

Considérant de plus que les demandes de rapport de vérification sont parfois mal synchronisées en lien avec les périodes où les audits annuels sont planifiés;

Considérant enfin que les contrôles doivent représenter, en lien avec l'application des programmes de soutien aux municipalités, des moyens nécessaires pour s'assurer du respect des conditions desdits programmes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Guillaume Poirier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise

De demander à la Fédération Québécoise des Municipalités de porter à l'attention des divers ministères et organismes coordonnant des programmes de soutien gouvernementaux, la question de la pertinence pour chacun de ces organismes d'exiger des municipalités des rapports et redditions de comptes parfois exorbitants en lien avec les avantages financiers retirés par ces municipalités;

De leur demander d'inciter les autorités gestionnaires de programmes à coordonner leurs demandes et les périodes d'intervention des auditeurs des municipalités de manière à ce que toutes les démarches se fassent de manière simultanée;

De demander enfin à la FQM d'inviter les ministères et organismes gestionnaires de programmes à réfléchir sur les possibilités pour eux de saisir les informations suffisantes directement des rapports financiers annuels des municipalités et, si diverses sources produisent la même information, d'accepter qu'une de ces sources produise le rapport requis aux fins de l'application d'un programme, comme si chaque municipalité le produisait elle-même.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2011-10-187

10.3 Production d'une réclamation – Suite de l'ouragan Irene

Considérant les dommages aux infrastructures municipales engendrés les 27 et 28 août par le passage de l'ouragan Irene et la possibilité offerte à la municipalité de présenter une réclamation pour compenser une partie desdits dommages;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011**

D'autoriser l'administration à présenter une demande de réclamation pour la compensation de la partie admissible des dommages causés par le passage de l'ouragan Irene;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité soit autorisé à préparer tous des documents et à signer le formulaire de réclamation pour et au nom de la municipalité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

2011-10-188

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

	COMPTES À PAYER / SEPTEMBRE	montant
517	*Bell internet	30,81 \$
514	*Dépanneur aux quatre-vents	50,88 \$
518	*F.P Teleset (timbres)	1 139,25 \$
	*rémunération des élus	6 227,00 \$
	*rémunération du personnel	20 532,48 \$
516	*Ville de Sherbrooke	565,30 \$
572	Alain Roy, paysagiste (stationnement salle com)	1 822,80 \$
519	Bell	463,02 \$
568	Bilodeau, Nancy (remboursement de frais)	91,83 \$
520	Bilodeau, Roger (remboursement de frais)	389,30 \$
566	Caron, Serge (remboursement de frais)	909,75 \$
522	Cartes CITI Bureau en gros	445,42 \$
545	Cloutier, Michel (démanteler clôture terrain tennis)	600,00 \$
541	Conrad Marcotte	210,76 \$
544	Constructions Vincent Laverdure	10 305,54 \$
542	Couillard Construction (contrat asphalte)	199 979,63 \$
550	Demers, Jacques (remboursement de frais)	664,86 \$
571	Doreen Dostie (entretien des paniers à fleurs)	993,69 \$
524	Entreprise LTCA (location toilette chimique -soccer)	177,55 \$
525	F. Racicot Exc.	36 897,17 \$
521	Fonds de l'information foncière (mutations septembre)	30,00 \$
556	Gagnon, Katy (abonnement biblio Sherbrooke)	60,00 \$
559	Gaudreau Env. (contrat vidanges des fosses septiques)	8 491,45 \$
552	Gauthier, Caroline (abonnement biblio North Hatley)	12,50 \$
555	Givesco Inc. (rouleau de membrane)	692,66 \$
537	Groupe Signalisation Estrie	964,78 \$
562	Huot, Francine (abonnement biblio North Hatley)	12,50 \$
540	Infotech (50% papeterie 2012)	443,17 \$
553	Labrador Laurentienne (eau en bouteille)	18,75 \$
561	Lampron, Marcel (2 factures fosse septique)	100,00 \$
575	Laporte, Nathalie (entretien ménager)	370,50 \$
547	Larose, Huguette (remboursement de frais)	182,28 \$
563	Lemay, Denise (fosse septique)	50,00 \$
523	Location Langlois	73,14 \$
565	Lumen (t-shirt avec bandes réflec.)	39,69 \$
526	M.LebLANC Imprimerie (impression du bulletin)	1 759,96 \$
569	Martin & Lévesque (vêtement S.Plourde)	68,25 \$
528	Matériaux Magog Orford	617,66 \$
531	Mégaburo (photocopieur-fax)	2 842,43 \$
560	Ménard, Jacques (fosse septique)	50,00 \$
529	Ministère du revenu (remise de septembre)	8 056,54 \$

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011**

527	MRC Memphrémagog	1 704,42 \$
-----	------------------	-------------

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

530	Municipalité d'Ayer's Cliff (2 interventions)	1 940,00 \$
564	Normand Gingras (coupe d'arbres)	150,00 \$
557	Paradis, Louise (fosse septique)	50,00 \$
577	Pépinière Lambert (entretien des plates bandes)	854,44 \$
573	Plourde, Sabrina (remboursement de frais)	117,47 \$
543	Plourde, Ginette (fosse septique)	50,00 \$
532	R.I.P.I. (entente incendie)	6 791,58 \$
551	Rasmussen, Wolfgang (abonnement biblio North Hatley)	10,00 \$
533	Receveur général (remise de septembre)	3 571,32 \$
535	Régie de Police Memphrémagog	38 792,33 \$
	Rémunération membres du ccu (réunion du 27 sept)	60,00 \$
548	Rodrigue, Laurent (fosse septique)	50,00 \$
536	S.P.A.	227,00 \$
558	Serrurier Harmer	250,64 \$
570	Services de cartes Desjardins	1 401,40 \$
574	Services Matrec (versement moi d'août)	14 460,85 \$
554	Sharpe, Paul (tonte de pelouse)	100,00 \$
567	SSQ assurance collective (versement du mois de sept)	444,53 \$
538	Talbot, Alain (vidange de fosse septique)	50,00 \$
534	Transcontinental (publier appel d'offre)	239,06 \$
576	Viens & Frères (mélange pour gazon)	65,51 \$
539	Ville de Magog (entente incendie-octobre & novembre)	19 318,30 \$
	TOTAL	398 132,15 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

Que les comptes soient adoptés tels que présentés

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

13.1 Frais de parc

2011-10-189

Considérant que la municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5% de la valeur du terrain à lotir;

Considérant la situation décrite au dossier du lot 4 807 064 visant à le subdiviser en créant les lots 4 914 702, 4 914 703 et 4 914 704 du cadastre du Québec (projet PPCMOI, Chemin de North Hatley);

II EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise

D'exiger le versement des droits de 5% dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution;

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

Que la part de frais de parc versée antérieurement et attribuable pour les mêmes espaces soit soustraite du montant à verser comme le prévoit la réglementation.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13.2 Renouvellement des droits de passage – Club Quad des frontières de l'Estrie

2011-10-190

Considérant la demande du club Quad des frontières de l'Estrie visant à obtenir le renouvellement des droits de passage attribués par la municipalité sur les routes de son territoire;

Considérant que les chemins concernés sont les mêmes que l'année dernière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

D'autoriser le club Quad des frontières de l'Estrie à utiliser, sous réserve de la réglementation s'appliquant en la matière, les mêmes lieux de passages et traverses sur les chemins municipaux que ceux utilisés l'année dernière;

Que copie de la présente soit transmise au club Quad des frontières de l'Estrie.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13.3 Achat d'un nouvel ordinateur et d'une nouvelle imprimante

2011-10-191

Considérant que l'imprimante et l'ordinateur de l'inspectrice en bâtiment et environnement de la municipalité présentent des vices majeurs qui exigent leur remplacement;

Considérant les prix obtenus de fournisseurs en semblables produits;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

D'autoriser l'achat d'une imprimante HP laser de Bureau en gros au prix de 149,93 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser l'achat d'un ordinateur de bureau rencontrant les besoins de la municipalité auprès d'informatique Orford au prix de 665 \$ plus les taxes applicables;

Que l'administration soit autorisée à engager les frais nécessaires pour le branchement, les connexions informatiques et les logiciels utilisés par la municipalité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13.4 Mandat de mise à jour des règlements d'urbanisme

2011-10-192

Considérant la proposition soumise par Service Conseil en Urbanisme Marc-Antoine Côté, urbaniste, pour la mise à jour des règlements d'urbanisme de la municipalité, suite à une demande de proposition de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

D'accorder à Service Conseil en Urbanisme Marc-Antoine Côté, urbaniste, le mandat de la mise à jour des règlements d'urbanisme de la municipalité au prix de 1 100 \$, plus ou moins, plus les taxes applicables, le tout tel que mentionné dans la proposition en date du 14 septembre 2011.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-
HATLEY**
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2011

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

Des félicitations sont d'abord faites à madame la conseillère Lina Courtois pour son implication dans l'activité de la semaine de la culture (la soirée de conte du 2 octobre à la salle communautaire) et à monsieur le maire Jacques Demers pour sa présidence du dernier congrès de la FQM.

Des questions sont d'autre part soulevées sur les sujets suivants : Les dépassements de coûts de construction du barrage sur la rivière Massawippi, la présence de fissures dans le béton du trottoir, le rapport forestier, le parc de l'Île du Marais, l'aménagement du stationnement de la salle communautaire.

15) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée vers 21 h 15 sur proposition de madame la conseillère Lina Courtois.

Jacques Demers
Maire

Serge Caron
Secrétaire-trésorier